



Infos CSE Août 2018 :

- ⇒ **Enjoy : le plaisir qu'on se donne**
- ⇒ **Yammer : un réseau social fermé au plus grand nombre**
- ⇒ **EAI : 40 000 clients à régulariser, 8 M€ d'amende à la clé**
- ⇒ **Poste en mobilité BDR : enfin dans l'air du digital**

⇒ **Enjoy :** **le plaisir qu'on se donne**

BPCE a annoncé le lancement de LA banque low cost des Caisses d'épargne répondant au doux nom de Enjoy. A 2€/mois c'est la réplique de l'offre EKO du Crédit Agricole qu'elle entend concurrencer. Voilà. Ce lancement soulève bien des questions, notamment par rapport à Fidor, la néo-banque achetée 140M€ et recapitalisée à hauteur de 82 M€ par BPCE en 2016 et 2017 dont l'activité serait réservée hors territoire français. Pour les élus **Sud**, Enjoy est ni plus ni moins qu'un produit d'appel destiné à attirer à la CEIDF les clients sensibles à la banque à distance. Gérée exclusivement par «Mon Banquier en Ligne» qui pourrait par ce biais développer son activité, y compris hors offre Enjoy. Le procédé de vente est habile, nous verrons en janvier 2019 si la CEIDF a récolté les fruits attendus.

⇒ **Yammer :** **fermé au plus grand nombre**

Vous l'ignorez peut être encore, mais BPCE a mis en place son réseau social Groupe nommé «Yammer». Il devrait être accessible à tous depuis nos postes de travail voire nos téléphones mobiles. L'objectif de Yammer ? Proposer un réseau social unique favorisant le partage et la collaboration au sein des entreprises et à l'échelle du Groupe. Il devrait permettre à chacun de prendre des initiatives et de partager autour de sujets de l'entreprise ou plus personnels.

Si dans les autres entreprises du Groupe, le réseau Yammer est ouvert à tous, le directoire de la CEIDF l'a fermé au plus grand nombre, le réservant à certains cadres triés sur le volet.

Une nouvelle illustration de la conception qu'a le directoire de la démocratie et de la liberté de communication transversale.

⇒ **EAI :** **40 000 clients à régulariser**

EAI est l'acronyme de Échange automatique des informations. Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout nouveau client physique ou personne morale doit avoir signé un document d'auto-certification pour l'ouverture d'un nouveau compte. Ceci pour répondre à

une directive de l'OCDE ayant pour but de lutter contre la fraude fiscale et simplifier les échanges de données à l'international. Au début de l'été, le réseau a été saisi d'une liste de 47 000 clients à «régulariser» sous peine de voir la CEIDF condamnée au versement d'une amende de 200€ par client hors des clous. A cela s'ajouterait l'obligation de dénoncer ces derniers au fisc. Chacun encourant une amende de 1500€ ...

A croire que, comme pour le DRC à son lancement, le réglementaire est considéré par le directeur du réseau comme un obstacle au commercial.

En plein été, les agences et les AECF en sous effectif sont à la peine : il resterait 40 000 clients à régulariser avant le 31 décembre prochain.

Passer par l'application Banxo ou la banque en ligne pour récolter les signatures électroniques aurait sans doute été trop simple et trop efficace ?

Au regard des risques financiers et d'image encourus par la CEIDF, au regard de ceux pesant sur les clients à qui, dans cette affaire, nous ne sommes d'aucune utilité, les élus **Sud** jugent le directeur du réseau, une fois n'est pas coutume, extrêmement léger.

⇒ **Poste en mobilité BDR :** **une entrée dans l'air du digital**

Enfin ! Les chargés d'affaires BDR dotés de postes informatiques dits «en mobilité» remiseront feuilles volantes et crayons au placard lorsqu'ils seront en RDV clientèle. Un pas de géant dans l'accomplissement de leur métier. Après un 1^{er} test durant l'été, un second sur un public plus large est en cours, avec une ambition de déploiement total en 2019.

Les élus **Sud** se félicitent de cette entrée dans le 21^e siècle et espèrent que les GP et les Pros vont bientôt en bénéficier.

Une première crainte cependant, celle de voir nos collègues travailler de leur domicile et en dehors des heures de travail. L'entreprise se réfugiant derrière la fumeuse charte d'utilisation des moyens informatiques pour en recommander un usage raisonnable.